



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Division de la Logistique
des Finances et de la
Formation
DL2F-3

Dossier suivi par :
Noura POUPART
Sandrine CIRIER
Tél : 03.44.06.45.37

Sabrina SAINT
Tél. 03.44.06.45.24

Fax : 03.44.48.67.25

Mèl :
sabrina.tinelle@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 12 octobre 2016

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) – Session 2017

Références :

- Décret n° 2005-1299 du 19 octobre 2005 modifiant le décret n° 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH
- Arrêtés du 5 janvier 2004 relatifs aux options et à l'organisation du CAPA-SH
- Circulaire ministérielle n° 2004-030 du 16 février 2004
- Arrêté rectoral N° DEC-16-122 du 9 septembre 2016

Pièce jointe :

- Dossier d'inscription

Une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) sera ouverte à partir du **lundi 24 avril 2017**.

L'examen du CAPA-SH est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou de professeur des écoles.

Les candidats au CAPA-SH ne peuvent se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, ils ne peuvent présenter qu'une seule option.

Le registre des inscriptions sera ouvert du jeudi 13 octobre au jeudi 10 novembre 2016.

Les dossiers d'inscription dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives demandées devront parvenir pour le jeudi 10 novembre 2016, cachet de la poste faisant foi à la :

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise
Division de la Logistique, des Finances et de la Formation
A l'attention de Mesdames POUPART et CIRIER
22 avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS Cedex

Un envoi recommandé (simple sans accusé de réception) est conseillé. En cas de contestation, seules pourront être examinées les requêtes formulées par les candidats qui joindront à leur réclamation le récépissé du dépôt de recommandé expédié avant la date limite de clôture.

La date limite du dépôt du mémoire professionnel en **4 exemplaires** est fixée au **mercredi 5 avril 2017**.



Jacky CRÉPIN